

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du 26 janvier 2023

Convocation, ordre du jour et affichage en date du 20 janvier 2023

Secrétaire de séance : Jean-Michel CORNEILLE

Nombre de conseillers élus : **19**      En fonction : **19**      Présents : **16**

**Présents** : Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Etienne BRUNCK, Jean-Michel CORNEILLE, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Chantal HUMMEL, Jean-Marc STOLTZ, Dominique SCHMITTHEISLER, Bruno ROTT, Marlyse STAUB, David GIROLT.

**Absents excusés** : Michel LINGER (donne pouvoir à Jean-Marc STOLTZ), Francis WOEHL (donne pouvoir à Françoise BRAUN), Rémy FRISON.

---

### **1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2022**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération, avec 14 voix pour et 5 abstentions (Jean-Michel CORNEILLE, Jean-Marc STOLTZ, Etienne BRUNCK, Rémy FRISON et Marlyse STAUB absents le 19 décembre 2022).

**APPROUVE** le PV de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2022.

---

### **2. ZAC DES PRUNELLES – Présentation du CRAC 2021**

Monsieur Laurent VUILLEMIN, représentant la société CITIVIA, présente le CRAC 2021 relatif à la ZAC des Prunelles aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur VUILLEMIN informe les membres du Conseil que les travaux de la ZAC sont avancés à hauteur de 80 %. 66 % des terrains à bâtir sont vendus.

Au 31 décembre 2021, la tranche 1 de l'opération se décompose comme suit :

- 13 lots vendus,
- 1 lot disponible,
- 3 lots disponibles en vente par Monsieur WILLE,

La tranche 2 se décompose comme suit :

- 8 lots vendus dont un collectif (7 lots dont le collectif vendus en 2021),
- 4 lots sous compromis,
- 1 lot collectif sous option,
- 4 lots disponibles,
- 5 lots disponibles en vente par Monsieur WILLE,

La mise en œuvre des travaux de finition des espaces verts de la tranche 1 sont prévus au plus tard à l'automne 2023. Il est prévu une prairie naturelle en bord de bassin, des couvre-sol le long du chemin piéton, ainsi que des arbres. Des rosiers seront plantés en pourtour du parking et des arbres autour des placettes.

La société CITIVIA nous indique plusieurs points de vigilance, notamment la cession du 2<sup>ème</sup> lot collectif - sous option avec la société IMMO CONSEIL – avec un projet de 12 logements et le recouvrement de la participation financière de M. WILLE sur la viabilisation de la tranche 2 (153 000 €).

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des informations données et de se prononcer sur la validation du CRAC 2021.

## **DECISION**

**Après délibération, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** des informations données,
- **ADOPTE** le CRAC 2021 tel que présenté au Conseil Municipal,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

## **2. AFFAIRES GENERALES – INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire souhaite aborder plusieurs points d'actualités.

- **Bulletin Communal :**

Monsieur le Maire souhaite informer les membres du Conseil Municipal que le bulletin communal est prêt et sera distribué aux habitants avant Noël avec le bulletin de la Communauté de Communes du Pays de WISSEMBOURG (CCPW) et le calendrier du SMICTOM.

La Communauté de Communes souhaite mettre en avant la commune de SEEBACH qui sera en première page.

- **Coût des énergies et congrès des Maires 2022 :**

Lors de son déplacement au congrès des Maires de France, le Maire a pu échanger avec ses collègues sur plusieurs points et les retours sont très pessimistes.

Les points abordés concernaient essentiellement le coût des matières premières et de l'énergie ainsi que les finances.

Concernant le coût de l'énergie et des matières premières, Monsieur le Maire confirme aux membres du Conseil Municipal que les coûts explosent. Cela concerne tout le monde, les collectivités, les habitants, les entreprises. Monsieur le Maire précise que cette situation aura forcément des conséquences sur l'avancement des projets de la commune mais que la commune devra y faire face.

Monsieur le Maire indique que des économies ont déjà été faites. Elles concernent notamment l'éclairage public, grand consommateur d'électricité, avec un plan lancé déjà depuis plusieurs années et qui a pour résultat d'avoir 99 % de l'éclairage public en LED pour la fin 2022.

Concernant les finances, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la très mauvaise surprise que la commune a eu concernant le FCTVA. En effet, les services de l'Etat, sous couvert d'une réduction de leurs coûts de traitement, ont décidé, de manière totalement unilatérale et sans discussion préalable, de supprimer le versement du FCTVA pour toute une série de dépenses comprenant notamment les aménagements de terrain. Autant dire que les projets en cours et ceux à venir sont et seront touchés de plein fouet par ce changement.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des informations données.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après information,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

### **3. AFFAIRES GENERALES – INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire souhaite aborder plusieurs points d'actualités.

- **Forêt :**

La forêt communale se compose d'environ 57 ha. Elle a été durement touchée par la chalarose du frêne (sur environ 15 ha). Le plan REBOND, « forêt d'avenir d'Alsace », géré par l'ONF avec l'assistance du SIVU forestier et de la commune, va permettre la plantation d'environ 1 400 arbres sur la forêt communale de SEEBACH sur 5 hectares de la parcelle numéro 5 pour un montant total d'environ 28 000 € subventionnés à 80 % par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), le reste restant à la charge de la commune (environ 8 000 €).

Ce plan permettra également de voir l'évolution de la forêt en fonction du réchauffement climatique. Ces plantations seront composées d'essences locales (tremble, chêne pédonculé et noyer royal.).

- **Publication GEO :**

Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers d'un fait majeur en terme de communication et d'image : le magazine Géo, référence s'il en est, dans son numéro de décembre a consacré un dossier central de 25 pages sur la thématique de l'Alsace.

Notre territoire de l'Outre Forêt se voit consacrer 12 pages pour son authenticité. SEEBACH y est bien entendu mentionné ! Une belle fierté.

- **Réduction du foncier, « fonds vert », panneaux photovoltaïques :**

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur la loi climat et résilience qui prévoit, entre autre, une réduction du foncier à consommer. Cette situation va impliquer des choix et des compromis importants à définir selon les futures orientations définies à l'échelle régionale.

L'eau, l'assainissement et les énergies renouvelables sont également concernés. La France accusant un certain retard dans ces domaines pourrait se voir sanctionnée par l'Europe. C'est pourquoi l'Etat souhaite réagir très vite notamment via la mise en place de son fonds vert et l'accélération de mise en œuvre des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire aborde également la question des panneaux photovoltaïques dont le nombre de dossiers reçus en Mairie augmente très fortement. Compte tenu de la typologie des maisons de SEEBACH, il y a de vrais enjeux. Il va falloir prendre une position sur ce sujet qui sera développé dans le prochain Bulletin Communal.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte des informations données.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après information,

- **PREND ACTE** des informations données,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

## 4. FINANCES

### 4.1 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR 2023) : Demande de subvention

Par des délibérations votées à l'unanimité en date du 19 février 2021 et du 27 janvier 2022, la commune de SEEBACH avait déposé une demande de subvention au titre de la DETR pour la création de Halles au 94 de la rue des Eglises. Ces demandes n'ont pas été acceptées.

La commune souhaite réaliser cette opération pour laquelle elle a déjà reçu une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 146 589 € au titre du fonds de développement et d'attractivité et demandé une subvention d'un montant de 50 000 € à la Région Grand'Est au titre du fonds de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité.

Il est également précisé que ce projet est dorénavant inscrit dans le PTRTE et est soutenu à ce titre par la Communauté de Communes du Pays de WISSEMBOURG - dont fait partie la commune de SEEBACH - et l'Etat.

Fort du soutien dont elle bénéficie déjà, consciente de la nécessité que représente la réalisation de cette opération pour la commune et les communes aux alentours, la commune de SEEBACH souhaite donc présenter une nouvelle fois son dossier mis à jour pour la campagne 2023 de la DETR.

#### I) PRESENTATION DE LA COMMUNE DE SEEBACH :

La commune de SEEBACH est située au cœur de l'Alsace du Nord, à proximité de WISSEMBOURG dont elle est éloignée de 9 km. Compte tenu de sa situation géographique, la commune de SEEBACH se retrouve au carrefour de nombreux villages alentours.

La commune de SEEBACH comprend 1 750 habitants et prospère dans un bassin de population de 7 000 habitants environ. C'est la deuxième plus importante commune du Pays de WISSEMBOURG qui vit en complémentarité avec les pôles structurants voisins (SOULTZ-SOUS-FORETS, WISSEMBOURG, SELTZ) et profite également de sa proximité avec la frontière allemande.

Village « Blanc » typique de l'Alsace du Nord avec un patrimoine conservé, la commune de SEEBACH dispose d'un centre ancien classé composé d'alignements uniques de nombreux corps de ferme. Le centre de la commune est majoritairement composé d'habitations anciennes. La périphérie de la commune comprend des constructions plus récentes et la ZAC des Prunelles permet, depuis 2016, la réalisation de nouvelles constructions tant individuelles que collectives. Ceci permettra de développer l'offre dans ce domaine et permettra à toutes les générations de pouvoir disposer d'une offre en la matière.

La commune dispose aujourd’hui d’une situation intéressante pour ses habitants puisque beaucoup de services et de commerces se trouve sur le ban communal : une école maternelle, une école élémentaire, un périscolaire, des professionnels de santé - cabinet de 3 kinésithérapeutes, deux médecins, un dentiste, une pharmacie, trois cabinets d’infirmières, une sage-femme - un supermarché, une agence postale, une boulangerie, un boucher-traiteur, deux salons de coiffure, une esthéticienne, un tabac-presse et plusieurs restaurants.

Enfin, SEEBACH, dispose également d’une très importante activité associative (+ de 30 associations) qui rythme tout au long de l’année l’activité de la commune.

Cette activité associative et culturelle concerne non seulement les habitants de SEEBACH mais également tous les habitants des autres communes alentours qui participent également au rayonnement de SEEBACH dans les environs.

Cependant, ce diagnostic positif est néanmoins obscurci par plusieurs constats négatifs dont le principal est la démographie.

En effet, la commune de SEEBACH doit faire face à un constat alarmant : au dernier recensement INSEE, sa population a diminué de 2 % et le nombre de jeunes décroît fortement.

Pour retourner cette tendance et assurer un avenir positif à ses citoyens, le Conseil Municipal, par des délibérations en date du 26 mai 2016 et du 5 avril 2018, a validé le schéma global d’aménagement qui avait été présenté en réunion publique le 21 avril 2016.

L’objectif de ce schéma est multiple :

- Rendre SEEBACH plus attractif auprès des jeunes générations souhaitant rester ou venir s’installer dans notre commune en favorisant les solutions pour les loger avec notamment plusieurs dizaines de logements à créer sur la ZAC des Prunelles.
- Permettre la création d’un nouveau Cœur de Village, sous forme d’éco-quartier, avec la réalisation d’un Parc public de plus d’un hectare, véritable poumon vert de la commune, écrin dans lequel doit venir s’insérer des projets privés prévoyant notamment la création d’un nouveau supermarché CARREFOUR CONTACT - d’une surface de vente d’environ 800 m<sup>2</sup> - deux lots médicaux avec un cabinet de médecin, un de sage-femme, un d’infirmières et un cabinet de kinésithérapeutes le tout situé juste en face de la pharmacie; un parking municipal et un espace destiné à accueillir des manifestations au centre de la commune et situé au 94, rue des Eglises, juste en face de la Mairie.
- Renouveler ou moderniser les infrastructures publiques vraiment obsolètes ou plus aux normes (vestiaires et club-house du foot, absence d’éclairage du terrain principal ...) et regrouper sur un même site les installations sportives et culturelles,
- Favoriser les services offerts aux habitants et aux usagers ainsi que le vivre ensemble non seulement à l’échelle de la commune mais également à l’échelle du territoire avec des infrastructures qui manquent sur le secteur concerné.

Plusieurs points de ce programme ont déjà été mis en œuvre. Le Parc a déjà bien avancé et devrait être terminé, malgré un retard important dû, notamment, à l'épidémie de COVID 19 ainsi qu'à la guerre en Ukraine, courant 2023. Le CARREFOUR CONTACT est terminé et a commencé à recevoir ses clients le 4 septembre 2019. Concernant les deux projets de lots médicaux, l'un des deux projets a bénéficié d'un permis de construire en décembre 2021 pour un commencement des travaux en juillet 2022 et une livraison prévue pour la fin 2023. Concernant la ZAC des Prunelles, les travaux de la deuxième tranche ont commencé et la commercialisation des lots avance très rapidement.

A noter que le projet de SEEBACH a été reconnu et a gagné le trophée des collectivités d'Alsace en aménagement et urbanisme décerné en octobre 2019.

Afin de pouvoir finaliser le programme et les objectifs prévus il convient donc de s'occuper du futur projet du 94, rue des Eglises correspondant à la catégorie II – développement économique, socio-culturel, environnemental et touristique 2) équipements sportifs et socioculturels, 3) : investissements contribuant au développement de l'activité touristique et des loisirs et notamment construction / rénovation et aménagements pour la promotion de l'accueil touristique, entretien / restauration du patrimoine rural touristique, - ... - travaux d'aménagement, en agglomération, d'espaces publics destinés à la mise en valeur du patrimoine bâti et ayant un attrait touristique.

Nous verrons successivement la nature et la description de l'opération et les objectifs poursuivis (A), le coût prévisionnel de l'opération et le montant de la subvention demandée (B).

## **II) PROJETS DE LA COMMUNES DE SEEBACH**

Nous verrons successivement la nature et la description de l'opération et les objectifs poursuivis (A), avant d'examiner le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement (B).

### **A) Nature et description de l'opération :**

Afin de favoriser les services offerts aux habitants et aux usagers ainsi que le vivre ensemble - non seulement à l'échelle de la commune mais également à l'échelle du territoire - il est apparu opportun de doter la commune de SEEBACH d'infrastructures qui manquent sur le secteur Nord Alsace.

Le bien sis 94, rue des Eglises à SEEBACH est sur la parcelle cadastrée section 3 n° 17 d'une superficie d'environ 31,2 ares, surbâtie de bâtiments d'une surface au sol d'environ 690 m<sup>2</sup>.

La cour d'une superficie d'environ 11,2 ares permet de faire la jonction géographique entre la place de la Mairie, la Mairie et le nouveau Parc Public.

Le bâtiment quant à lui est un ancien corps de ferme comprenant le logis principal sur trois étages et ses annexes. C'est surtout la grange, d'une surface d'environ 450 m<sup>2</sup>, représentative du patrimoine rural local que la commune souhaite rénover. En effet, cette grange est dotée d'une magnifique charpente en bois qu'il conviendra de laisser apparente dans le futur projet de la commune. Par ailleurs, cette unité foncière est située en plein centre de la commune entre la Mairie et le nouveau Cœur de Village et constitue donc une liaison entre les différents

projets municipaux et occupe à ce titre un terrain stratégique pour le futur développement de la commune.

C'est cet emplacement et l'importance des possibilités qu'il offre qui ont justifié l'acquisition menée par l'EPF d'Alsace à la demande de la commune. La commune bénéficie donc d'une réserve foncière via l'EPF d'Alsace grâce à une convention de portage. La commune pourra également réaliser les travaux sur ce bien grâce à une convention spécifique signée avec l'EPF d'Alsace pour lui permettre de réaliser les travaux prévus.

Comme spécifié plus haut la commune de SEEBACH, à l'image des autres communes du secteur, a une vie associative très active. Ceci a pour conséquence que de nombreuses manifestations sont organisées par les associations en priorité sur la place de la Mairie et ses environs immédiat.

Cependant, les conditions atmosphériques imposent souvent la commande et la mise en place de tentes et de chapiteaux pour se protéger. Ces équipements sont des éléments rapportés, chers à la location, nécessitant des déplacements en camions, difficiles à mettre en place, nécessitant des équipements annexes et beaucoup de main d'œuvre pour les mettre en place et les démonter. Ils sont aussi soumis aux aléas climatiques notamment le vent et les fortes pluies et ne protègent qu'imparfaitement les usagers. Enfin, ces équipements ne s'intègrent pas du tout visuellement au riche patrimoine bâti de la commune de SEEBACH et notamment celui de la place de la Mairie.

Le but de l'opération serait d'intégrer les festivités dites « patrimoniales » nombreuses sur SEEBACH et attirant de très nombreux participants et visiteurs comme la STREISSELHOCHZEIT, la SUMMERZEIT, la WEIHNACHTSZEIT ou la fête du folklore dans du patrimoine bâti ayant un lien avec la commune et la fête organisée. Cela justifierait amplement une réhabilitation minimum afin de permettre l'utilisation de cet équipement. La Cour d'une superficie d'environ 11,2 ares pourra également être utilisée pour organiser des événements en plein air avec la possibilité de rapatrier les usagers dans la grange en cas d'intempéries.

Cependant ces festivités, dites patrimoniales, ne sont pas les seules manifestations qui sont organisées sur SEEBACH. Il y a aussi d'autres manifestations - entrant dans la catégorie des loisirs - organisées par des associations de SEEBACH comme des vide-greniers, le marché de Noël, la Kaarwe - une foire avec manèges et attractions organisée courant du mois de novembre - des retransmissions de matches de football ou d'autres sports lors de la Coupe du Monde ou de la Coupe d'Europe. Ces manifestations rayonnent sur l'ensemble des communes environnantes et attirent beaucoup de monde de SEEBACH et des environs. Ces communes environnantes ne disposent que très rarement de ce type d'équipement qui pourrait leur être mis à disposition. Là aussi le but sera de drainer un maximum de personnes de la commune et des environs afin de pouvoir développer les offres locales au bénéfice des habitants de tout le secteur.

La commune de SEEBACH souhaite également favoriser son attractivité en développant de nouvelles activités dans cet espace et souhaite pouvoir organiser par exemple un marché hebdomadaire des producteurs locaux de SEEBACH et des environs afin de les faire connaître et de leur permettre de vendre leurs productions en circuit court. Une marque « Von bei uns » SEEBACH a vu le jour à l'attention des producteurs locaux.

Elle souhaite également pouvoir utiliser cet espace composé d'un grand volume unique et sans obstacle d'une superficie d'environ 450 m<sup>2</sup> pour organiser des manifestations culturelles ou gastronomiques tout en étant à l'abri des conditions climatiques.

La proximité immédiate du Parc Public avec son éclairage spécifique et ses gradins en grés orientés vers cette grange et la place de la Mairie rend tout à fait cohérent ce programme global de développement d'activités culturelles, sociales et de loisirs au sens large du terme permettant la tenue de spectacles ou de représentations en plein air avec toujours la possibilité de rapatrier les spectateurs dans la grange en cas d'intempéries.

Par ailleurs, la création, dans le cadre du projet Cœur de Village, d'un parking d'environ 25 places (dont 1 PMR) ainsi que la mise en place d'une convention de mutualisation du parking du CARREFOUR CONTACT avec son propriétaire permettra à la commune de gérer beaucoup plus facilement les problèmes de stationnement en cas d'organisation d'une manifestation.

Le projet d'aménagement du Parc Public, destiné à devenir le nouveau cœur de village et le futur poumon vert de la commune fait la part belle aux cheminements piétons et doux, en sécurité et loin de la circulation afin de favoriser l'organisation de manifestations à destination du plus grand nombre. Des espaces de repos destinés à tous les habitants et aux anciens en particulier ainsi qu'aux personnes extérieures de la commune seront développés afin de leur permettre d'assister aux spectacles ou de participer aux manifestations organisées dans les meilleures conditions.

Enfin, cet équipement public se fera à proximité immédiate de la rue de la Paix, entièrement refaite dans le cadre du projet Nouveau Cœur de Village, qui est le futur nouvel axe transversal de la commune. Ce nouvel axe - qui coupe les axes anciens de la rue des Eglises et de la rue de Forgerons, orientés Nord Sud - est destiné à relier le 94 de la rue des Eglises avec la route de Trimbach d'un côté et la salle des fêtes à l'autre extrémité soulignant encore le caractère structurant de ces équipements tournés d'une part vers les habitants de SEEBACH mais également vers les habitants de tout le secteur.

Les travaux envisagés permettront une réhabilitation légère de la grange et sa mise en sécurité. Ils permettront également d'aménager l'espace entre la place de la Mairie et la grange pour assurer une continuité géographique de ces différents équipements à destination du plus grand nombre.

La commune de SEEBACH souhaite pouvoir mutualiser au maximum cet équipement afin de pouvoir le proposer aux communes voisines qui n'en disposent pas sur leur ban communal pour organiser des évènements festifs, associatifs ou social et pour favoriser également le vivre ensemble.

Il est à noter que par une délibération en date du 15 octobre 2020 le Conseil Municipal de la commune de SEEBACH a validé à l'unanimité le programme des travaux prévus.

**B) Coût prévisionnel des opérations, plan de financement, calendrier, montant de la subvention sollicitée :**

Nous verrons successivement le coût prévisionnel pour le 94, rue des Eglises (1°), le plan de financement de l'opération (2°) le calendrier de l'opération (3°) et finalement le montant de la subvention sollicitée (4°).

**1°) Coût prévisionnel pour le 94, rue des Eglises :**

<b>Nature de la dépense</b>	<b>Montant de la dépense (HT)</b>
<b>TRAVAUX DE DEMOLITION</b>	
Démolition intérieure	62 300 € HT
<b>Sous total</b>	<b>62 300 € HT</b>
<b>TRAVAUX DE GROS OEUVRE</b>	
Dallage en béton armé, y compris excavation, couche de fondation	26 040 € HT
Surépaisseurs au niveau des ferrures	8 100 € HT
Liaisonnement sur les murs	16 200 € HT
Traitement de la façade, y compris échafaudages	36 000 € HT
<b>Sous total</b>	<b>86 340 € HT</b>
<b>CHARPENTE</b>	
Reconstitution de fermes	42 750 € HT
Pannes de plancher	10 200 € HT
Contreventement de plancher	13 050 € HT
Poutres au vent	10 260 € HT
Caillebotis	43 065 € HT
Contreventement de toiture	10 780 € HT
Modification de charpente au droit de la liaison supprimée	5 500 € HT
Révision de charpente	18 050 € HT
<b>Sous total</b>	<b>153 655 € HT</b>
<b>Sous total aménagement du bâti</b>	<b>302 295 € HT</b>
<b>AMENAGEMENTS INTERIEURS</b>	
Aménagements locaux servant de bureaux	21 600 € HT
<b>Sous total aménagements locaux servants</b>	<b>21 600 € HT</b>
<b>AMENAGEMENTS EXTERIEURS</b>	
Bande 1,50 m périphérique	10 500 € HT
<b>Sous total aménagements extérieurs</b>	<b>10 500 € HT</b>
<b>COUT DE LA MAITRISE D'OEUVRE</b>	
Honoraires	43 137 € HT

<b>Sous total honoraires</b>	<b>43 137 € HT</b>
<b>Sous total rénovation grang (Travaux + honoraires)</b>	<b>377 532 € HT</b>
<b>TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA COUR</b>	
Revêtement de surface	76 650,00 € HT
Borduration	42 000,00 € HT
Plantations	42 695,00 € HT
Mobiliers	17 480,00 € HT
Equipements	4 600,00 € HT
Eclairage	21 275,00 € HT
Divers et imprévus (10 %)	20 470,00 € HT
Honoraires (Moe, SPS, géomètre)	24 564,00 € HT
<b>Sous total aménagement de la (Travaux + honoraires)</b>	<b>249 734,00 € HT</b>
<b>Total (HT)</b>	<b>627 266,00 € HT</b>
<b>TOTAL TRAVAUX ELIGIBLE (hors honoraires)</b>	<b>559 565,00 € HT</b>
<b>MAJORIZATION DE 15 % (au titre de l'inflation)</b>	<b>83 934,75 €</b>
<b>TOTAL TRAVAUX ELIGIBLE (hors honoraires)</b>	<b>643 499,75 € HT</b>

**2°) Plans de financement de l'opération :**

Cf annexe

**3°) Calendrier de l'opération :**

- Commencement des travaux mai-juin 2023,
- Fin des travaux fin 2025.

**4°) Montant de la subvention sollicitée :**

Dans le cadre des opérations contribuant au développement de l'activité touristique et des loisirs (3), le taux de subvention applicable au montant Hors Taxes est compris entre 20% et 80 %.

Compte tenu de la participation des autres partenaires de la commune de SEEBAECH et de la part importante assumée directement par la commune (cf plan de financement) la subvention sollicitée au titre de la DETR 2023 pourrait être de 30 % pour l'opération 94, rue des Eglises soit un montant de **193 050,00 € HT**.

Le financement sera pris en charge par la commune hormis le montant qui sera éventuellement reçu des services de l'Etat dans le cadre de la DETR ou d'autres

éventuelles dotations ou subventions de l'Etat pour lesquelles la commune pourrait concourir.

La commune a également sollicité le Conseil Départemental du Bas-Rhin qui lui a attribué, au titre du fonds de développement et d'attractivité, la somme de 696 994 € sur l'ensemble du programme (nouveau Pôle Culturel Loisir et Social (terrain + bâtiment) et sur les Halles du 94 dont 146 589 € pour la halle du 94.

La commune sollicitera également la Région GRAND'EST au titre de sa compétence « aménagement du territoire » et plus particulièrement au titre de son programme « Soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité » avec un plafond de 100 000 € pour les communes de moins de 2 500 habitants dont 50 000 € pour le dossier 94, rue des Eglises.

Il est ici précisé que les plans de financement prévisionnels pour les différents dossiers de la DETR 2023 resteront annexés à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces différents points.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération, **à l'unanimité**,

- **PREND ACTE** des informations données par Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** le projet présenté et le plan de financement correspondant,
- **AUTORISE** la commune de SEEBACH à solliciter les subventions issues de la DETR 2023 pour la création de Halles au 94, rue des Eglises,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Séance close à 21h45.

Affiché à SEEBACH, le 5 avril 2023

Le Maire :  
Michel LOM

